



**Déclaration commune sur les armes à feu de l'Association canadienne des commissions de police (ACCP), de l'Association canadienne des policiers (ACP) et de l'Association canadienne des chefs de police (ACP)
Mai 2010**

Au nom des commissions de police, des policiers et des chefs de police de l'ensemble du Canada, l'ACCP, l'ACP et l'ACCP collaborent à la prévention des incidents violents liés aux armes à feu.

Les Canadiens ont la chance de jouir de nombreux privilèges, dont celui de pouvoir posséder et utiliser des armes à feu. Un registre des armes à feu assure un équilibre raisonnable entre l'exercice d'un privilège individuel et le droit collectif de la société à la sécurité. Il existe un grand nombre d'autres lois, règlements et pratiques que les Canadiens acceptent volontiers et qui assurent le même équilibre.

Toutes les armes à feu sont potentiellement meurtrières, et les lois actuelles sur les armes à feu constituent un élément essentiel d'une stratégie intégrée de lutte contre la violence. Le Canada est reconnu mondialement pour son contrôle efficace des armes à feu. Le registre des armes à feu est une composante importante de notre stratégie pour prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu. Nous appuyons la délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu *ainsi que* l'enregistrement de toutes les armes à feu. Le registre fournit des renseignements indispensables aux policiers sur les propriétaires d'armes à feu *et* sur les armes à feu qu'ils possèdent, et empêche ainsi les personnes dangereuses et les criminels de posséder des armes à feu.

Nous, les trois associations, nous épaulons d'une seule voix le nouveau Programme canadien des armes à feu qui est axé sur les opérations. Grâce à ce Programme, qui repose sur une base réglementaire solide, notamment en ce qui a trait à la délivrance de permis et à l'enregistrement, nous pouvons continuer à maintenir la sécurité du pays en prévenant les incidents violents liés aux armes à feu.

Le registre des armes à feu accroît la sécurité de la collectivité et des policiers, car il :

Aide les policiers à prévenir les actes criminels : Les policiers utilisent le registre pour prévenir les incidents violents dans les maisons, les écoles et les lieux de travail. Grâce à ce registre, ils ont saisi des armes à feu appartenant à des personnes jugées à haut risque. Le registre empêche les personnes, les gangs et les membres du crime organisé d'accumuler des armes à feu. Il empêche aussi la vente d'armes à feu à des personnes qui n'ont pas de permis.

Aide les policiers à enquêter sur les crimes : Grâce à la présence d'un registre national des armes à feu, les enquêtes sur les armes à feu ont des ratios coûts-avantages très élevés. Le registre améliore la capacité des policiers à mener des enquêtes criminelles en temps opportun et, ainsi, à bien servir le système de justice pénale.

Aide les policiers à retracer les armes à feu : Le registre des armes à feu est essentiel pour retracer les armes à feu perdues ou volées et celles ayant servi à commettre des crimes. Il aide donc les policiers à assurer la sécurité de la collectivité. Entre 1974 et 2008, 40 000 armes d'épaule et 33 000 armes prohibées ont été volées dans des résidences canadiennes. À l'heure actuelle, les services de police détiennent 111 000 armes à feu pour des raisons de santé publique ou par suite d'un usage criminel. Sur ce nombre, 87 000 sont des armes d'épaule.

Aide à promouvoir la responsabilité individuelle et sociale : Les Canadiens démontrent leur sens des responsabilités en enregistrant leurs armes à feu. Le registre favorise la responsabilisation en ce qui concerne le stockage sécuritaire des armes à feu, le signalement des armes perdues ou volées et la surveillance des transactions relatives aux armes à feu. La cession d'armes à feu, en particulier d'armes d'épaule, est courante au Canada. Au total, 1,85 million d'armes d'épaule ont changé de mains au Canada depuis 2006.

Nous croyons que le registre national des armes à feu est un outil précieux qui aide les services de police de l'ensemble du Canada à assurer la sécurité de la collectivité. En facilitant l'échange d'information, le registre aide les policiers à adopter des méthodes uniformes dans le cadre des enquêtes et des procédures judiciaires. La partie du registre qui concerne les armes d'épaule, dont la tenue coûte 4 millions de dollars par année, est rentable et profite à toutes les provinces et à tous les territoires. Il est dans l'intérêt de tous de tenir ce registre à jour.



Canadian Police Association
Association canadienne des policiers



Les 10 mythes les plus courants sur le Programme canadien des armes à feu

Le mythe

Les faits

1

Le registre des armes à feu est un gouffre financier dont la gestion coûte des milliards.

En 2009, la gestion du registre a coûté 4,1 millions de dollars.

2

L'enregistrement d'une arme d'épaule est un processus fastidieux.

L'enregistrement ou le transfert d'une arme d'épaule peuvent être faits par téléphone ou en ligne en quelques minutes.

3

Enregistrer ou transférer la possession d'une arme d'épaule est dispendieux.

C'est gratuit.

4

Le registre des armes ne cible pas les bonnes personnes.

En date de 2009, 111 533 armes à feu ont été saisies par les policiers à des fins de maintien de la sécurité publique ou à la suite d'une utilisation criminelle. Parmi celles-ci, 87 893 étaient des armes d'épaule.

5

Les criminels utilisent des armes de poing. Les armes d'épaule sont utilisées à des fins légitimes par des chasseurs et des fermiers.

Ce n'est pas toujours le cas. Des 16 policiers tués par des armes à feu depuis 1998, 14 l'ont été par une arme d'épaule. Environ 15% des homicides par arme à feu commis en 2007 ont été perpétrés avec une arme d'épaule.

6

Les policiers n'appuient pas le Programme canadien des armes à feu.

Les plus importants organismes représentant des policiers à travers le Canada réclament l'enregistrement de toutes les armes.

7

Les policiers n'utilisent pas le registre des armes à feu ni les autres services offerts par le Programme canadien des armes à feu.

Les policiers de partout au Canada recourent au registre des armes à feu en ligne en moyenne 11 076 fois par jour et 2 842 de leurs demandes d'information sont reliées à des événements relatifs à la sécurité publique.

8

Le registre des armes à feu en ligne n'offre aucun avantage aux policiers.

Le registre des armes à feu a une incidence sur la sécurité des policiers. Ceux-ci y ont eu recours à 4 042 859 reprises au cours de l'année dernière.

9

Le Programme canadien des armes à feu ne sauve pas de vies.

Le Programme canadien des armes à feu va au-delà de l'enregistrement des armes. C'est un des outils qui permet aux policiers de prendre des décisions fondées au regard de la sécurité publique.

10

L'intégrité de la base nationale de données du Programme canadien des armes à feu a été compromise plus de 300 fois par des pirates informatiques. Nos renseignements personnels ne sont pas en sécurité.

C'est faux. La base nationale de données du Programme canadien des armes à feu n'a jamais été compromise par des pirates informatiques. Les renseignements personnels sont sécurisés et à l'abri des pirates.